

Je ne peux pas accepter d'une part que le premier ministre (M. Mulroney) prononce le discours qu'il a fait à la Chambre il y a à peine quelques jours et que d'autre part aujourd'hui la personne assise à sa droite, le vice-premier ministre (M. Mazankowski) arrive à la Chambre et demande la clôture. Le premier ministre a assuré qu'il ferait tout en son pouvoir pour s'opposer au rétablissement de la peine capitale et deux jours plus tard le vice-premier ministre arrive et demande la clôture.

M. le Président: Le député d'Humber—Port-au-Port—Sainte-Barbe (M. Tobin) soulève un point qu'on a déjà débattu il y a quelques jours. Je dirais au député de Windsor-Ouest (M. Gray) que la présidence estime approprié de prendre une décision et je le ferai à 11 heures lundi matin. Je ne vois pas ce qu'on pourrait gagner en répétant les mêmes arguments que j'ai déjà entendu il y a quelques jours. Je peux assurer à tous les députés que je comprends la situation et qu'ayant assisté à ce même débat deux fois depuis que je siége à la Chambre, ainsi qu'un grand nombre de ceux qui sont présents aujourd'hui, je comprends parfaitement les sentiments, l'émotion et tout ce qui l'accompagne. Sur ce, nous pouvons clore le débat et je reviendrai à la Chambre à 11 heures lundi matin.

M. Lewis: Monsieur le Président, les partis en ont discuté et vous pourriez décider, je pense, qu'on est disposé à ne pas tenir compte de l'heure pour pouvoir, avec le consentement de la Chambre, étudier l'étape du rapport et la troisième lecture du projet de loi C-56 qui modifie certaines lois concernant les institutions financières. En outre, on étudierait la deuxième et troisième lectures du projet de loi C-66, Loi constituant le tribunal d'appel des anciens combattants. Après avoir étudié ces deux mesures, nous ajournerions pour la fin de semaine.

● (1500)

M. Riis: Monsieur le Président, je confirme que nous avons eu des discussions à ce sujet. Les leaders de la Chambre se sont engagés à aider le gouvernement à adopter certains projets de loi, notamment celui qui porte sur les anciens combattants et celui qui fait tandem à la mesure dont nous venons de terminer l'étude.

Au nom du Nouveau parti démocratique, nous avons l'intention de laisser passer l'heure de l'ajournement de quelques instants pour pouvoir terminer l'étude de ces projets de loi aujourd'hui.

M. Gray (Windsor-Ouest): Monsieur le Président, vu la façon dont le gouvernement s'est comporté en imposant la clôture, il ne mérite pas que nous l'aidions avec son programme législatif.

M. Nickerson: Ne vous offusquez pas.

M. Gray (Windsor-Ouest): Si c'est comme cela, nous partons.

M. le Président: La présidence peut peut-être attendre quelques instants au cas où quelqu'un changerait d'idée. Bien sûr, je suis au service de la Chambre. Quelqu'un veut-il la parole?

M. Riis: Monsieur le Président, je partage les sentiments de mon honorable ami, le député de Windsor-Ouest (M. Gray),

Tribunal d'appel des anciens combattants

qui est leader du parti libéral à la Chambre. Il est très frustrant quand nous essayons de faciliter les travaux de la Chambre que les ministériels nous prennent à partie d'un côté à l'autre de la Chambre. Cela nous rend la tâche plus difficile.

Je propose cependant que nous prenions cinq minutes pour étudier le projet de loi qui vise les anciens combattants. Le ministre des Affaires des anciens combattants (M. Hees) est ici. Il attend patiemment depuis le début de la journée. Nous avons cru comprendre que nous étudierions ce projet de loi plus tôt. Je pense que le secrétaire parlementaire du leader du gouvernement à la Chambre (M. Lewis) s'est trompé dans l'ordre des travaux d'aujourd'hui. Pour aider le ministre des Affaires des anciens combattants, je propose que nous consacrons deux ou trois minutes à son projet de loi.

M. le Président: Les députés sont-ils d'accord?

Des voix: D'accord.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LE TRIBUNAL D'APPEL DES ANCIENS COMBATTANTS

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

L'hon. George Hees (ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le projet de loi C-66, constituant le Tribunal d'appel des anciens combattants et modifiant d'autres lois en conséquence, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé à un comité législatif.

—Monsieur le Président, avant de traiter du projet de loi C-66, j'aimerais bien remercier mes amis les députés de Hull—Aylmer (M. Isabelle) et de Beaches (M. Young) qui m'ont aimablement aidé à faire en sorte que le projet de loi franchisse toutes les étapes aujourd'hui. Je suis très reconnaissant à tous les députés de leur attitude et de l'obligeance qu'ils ont eue de permettre que cet important projet de loi soit présenté à la Chambre. Je tiens également à remercier les leaders du gouvernement et de l'opposition, qui ont aimablement et généreusement donné leur accord à ce que le projet soit présenté avant les vacances d'été.

Les députés n'ignorent pas les progrès importants réalisés dans l'accélération de l'étude des dossiers de pension d'invalidité. Depuis deux ans et demi le temps nécessaire à l'étude de ces dossiers a été réduit de plus de moitié. Par ailleurs, il y a maintenant un pourcentage bien supérieur des décisions qui sont favorables à l'ancien combattant.

Ces résultats très favorables ont été obtenus malgré une augmentation de près de 100 p. 100 du nombre des dossiers. C'est une véritable performance pour un service que de doubler sa charge de travail tout en réduisant de plus de moitié son temps d'exécution. Le projet de loi C-66 va nous aider à continuer d'obtenir de pareils résultats pour les anciens combattants et leurs personnes à charge.

Nous avons l'intention de fusionner en un même tribunal d'appel des anciens combattants le Conseil de révision des